

BULLETIN DE LA

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Syndicat National CGT des Travailleurs de la Recherche Scientifique

10 Rue de Solferino Paris 7

Tel. 551 7139



BULLETIN MENSUEL

N° 136 - MAI 1972

SNTRS - CGT :
C.C.P. 30.510-68 - LA SOURCE

SOMMAIRE

- pages 1,2 : EDITORIAL
- page 3 : LES AVANCEMENTS
- pages 4,5,6 : LES REVENDICATIONS ET L'ACTION
- page 7 : PROPOSITIONS POUR UN NOUVEAU JOURNAL
- page 8 : GRILLE DE SALAIRES AU 1er JUIN

* DANS LA FRANCE DE 1972 *

Chacun, dans sa vie de tous les jours, selon ses propres préoccupations peut constater que le régime au service des grandes sociétés capitalistes, mis en place en 1958, s'avère de plus en plus dans l'incapacité de résoudre les grands problèmes économiques et sociaux.

Plus les besoins collectifs et individuels augmentent au rythme des progrès des sciences et des techniques, moins le régime est en mesure de les satisfaire.

Le 38^e Congrès de la C.G.T., tenu à Nîmes du 18 au 22 Avril, tout au long de ses travaux devait le démontrer et le prouver.

Les gouvernants actuels, le savent bien mieux qu'ils ne l'avouent officiellement.

LA LOI DU PROFIT ENGENDRE LA REGRESSION SOCIALE SUR TOUTE LA LIGNE.

Il faut de dures luttes pour défendre, sinon améliorer, les salaires, les conditions de travail, l'emploi, etc...

Cette accablante réalité, n'empêche pas les hommes politiques installés aux affaires publiques, de dormir, ni de prodiguer de mirifiques discours sur la famille, la prospérité et les vertus de la nouvelle société. Ils poussent même le cynisme, jusqu'à demander aux travailleurs de modérer leurs revendications et d'accepter les sacrifices au nom de la grandeur de la France."

Les personnels de la recherche scientifique, eux aussi, vivent cette réalité.

Ils subissent les conséquences de la politique scientifique gouvernementale qui découle des orientations du VI^e Plan et conduit à la dégradation accélérée des conditions de travail et d'emploi. Elle se manifeste également par le développement du caractère autoritaire des décisions des Directions pour appliquer scrupuleusement les directives du pouvoir politique.

Derrière les sourires de la concertation, ce ne sont, de la part des Directions concernées, qu'attermoiements réponses dilatoires, carences objectives et organisées refus sans ambiguïté aux revendications.

Face aux revendications des travailleurs, patronat et gouvernement, de concert, opposent de plus en plus une résistance acharnée, refusent de négocier.

Dans le même temps, ils développent de vastes campagnes d'intoxication idéologiques, en faveur de la collaboration de classe ; ils tentent d'implanter des "syndicats maison".

Comme l'a souligné Georges SEGUY dans son rapport au 38^e Congrès :

"... Dans la France de 1972, on peut voir, à côté du luxe insolent dans lequel baigne une petite minorité de privilégiés du régime, 550 000 chômeurs et 6 500 000 travailleurs n'ayant d'autres ressources qu'un salaire dérisoire inférieur à 1 000 F et même à 800 F par mois, condamnés aux privations de toutes sortes et à la pauvreté.

Répression anti-syndicale, tentative d'intimidation, licenciements de militants, provocations fomentées, se multiplient.

Ce qui est en cause, c'est donc bien la politique de ce gouvernement ; l'action revendicative peut limiter les effets, elle peut même lui imposer des concessions mais il n'est de conquêtes sociales substantielles et durables, sans changement fondamental de politique.



Les Directions du C.N.R.S. et l'I.N.S.E.R.M. ont montré qu'elles n'étaient pas en reste avec le patronat le plus rétrograde qui n'a rien oublié, rien appris. Ses déclarations de "bonne volonté" ne peuvent plus tromper personne.

LETTRES INDIVIDUELLES SUR LA RETENUE DE SALAIRE POUR FAIT DE GREVE, FERMETURE DE TOUS LES ACCES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE, APPEL SYSTEMATIQUE AUX FORCES DE POLICE, A L'ANNONCE DE LA MOINDRE DELEGATION, etc... répondent dans la réalité de cette "bonne volonté". Cette attitude "politique", en le frappant au portefeuille vise à intimider le personnel, à le détourner de ses objectifs revendicatifs.



L'impact, l'utilité, des actions entreprises par les personnels, trouvent, ici, leur démonstration. Par ailleurs, toute l'histoire du mouvement ouvrier en témoigne, les mesures d'intimidation ont toujours eu comme conséquence principale, de renforcer plus encore la détermination des travailleurs.

Pour leur part, les personnels du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M. l'ont prouvé : - le 9 Mai 1972, au C.N.R.S., ils ont exprimé avec force, leur détermination de poursuivre dans l'unité leur action contre la politique gouvernementale en matière de recherche - définie par le VI^e Plan - et que la Direction applique avec zèle.

Ce jour-là, la plupart des laboratoires ont été désertés par les personnels, de nombreuses manifestations publiques (meetings, défilés, sit-in) ont marqué à travers toute la France, leur action. Leur importante participation aux journées nationales d'action et de grève de la Recherche et de l'Université, des 17 et 18 Mai 1972 a affirmé leur mécontentement et leur volonté de faire aboutir leurs revendications, tant en matière de textes statutaires, qu'en crédits et postes.

Ces journées ont mis en évidence, la convergence des revendications de l'ensemble des catégories des personnels de l'Université et de la Recherche. Elles ont marqué un nouveau progrès de l'unité. Elles sont annonciatrices de nouveaux et importants prolongements.

Dans le climat économique et politique actuel, l'apreté de la lutte, doit dicter aux personnels la nécessité de réunir les meilleures conditions pour battre l'adversaire.

Pour lever les obstacles et lever la résistance, les personnels en même temps qu'ils poursuivent et amplifient leur action, ressentent la nécessité d'unir leurs forces dans le cadre d'un puissant mouvement coordonné.



Pour répondre à cette nécessité et pour donner un plus grand élan à l'ensemble de l'action revendicative, la C.G.T. a décidé d'organiser hélas seule, malgré tous ses efforts pour parvenir à un accord, UNE ACTION INTERPROFESSIONNELLE D'AMPLEUR NATIONALE dans la première partie du mois de Juin.

- Pour les salaires et leur pouvoir d'achat, pour qu'il n'y ait plus de salaire inférieur à 1 000 F par mois.

- Pour le droit à la retraite à 60 ans, l'augmentation des pensions dont aucune ne doit être inférieure à 800 F.

- Pour affirmer l'ensemble des revendications urgentes des travailleurs et exiger du patronat et du gouvernement l'engagement de négociations sérieuses à tous les niveaux, y compris au plan national.



Le S.N.T.R.S.-C.G.T. a appelé les personnels à participer massivement à cette action, afin d'affirmer leur volonté d'une riposte unitaire de masse, à l'intransigeance patronale et gouvernementale.

Frapper tous ensemble et avec force, contre la politique anti-sociale et anti-nationale du gouvernement, pour la satisfaction de nos légitimes revendications :

UN IMPERATIF ACTUEL

J.P. RICCIO

Secrétaire Général Adjoint.

◆◆◆◆ les avancements ◆◆◆◆

A cette époque, où habituellement vous avez déjà eu connaissance des résultats des commissions d'avancement les années précédentes, les dates des réunions de ces dernières pour cette année NE SONT TOUJOURS PAS CONNUES.

L'administration donne comme raison à ce retard inadmissible, l'étude qu'elle a entreprise sur les modifications techniques de fonctionnement de ces commissions.

Lors de la réunion d'information du 2 Mai, qu'elle a eu avec l'intersyndicale, l'administration a fait connaître les conclusions auxquelles elle a abouti, et qui ne conduisent pas, pour cette année, à des modifications importantes.

L'Intersyndicale, par une lettre à la Direction du C.N.R.S., tout en faisant remarquer qu'elle est toujours disposée à discuter des améliorations en étude, a protesté contre ce retard préjudiciable au personnel et demandé que les commissions se tiennent dans les délais les plus brefs.

Au cours de la réunion du 2 Mai, l'administration a communiqué aux syndicats les possibilités de promotions pour 1972.

Comme cela était prévisible, les chiffres montrent que le nombre de postes ouverts en 1972 ne permettra pas une amélioration valable des promotions.

Dans le tableau suivant, ont été reportés les chiffres des possibilités en 1971 et 1972, ainsi que le nombre total des possibilités et des demandes.

On voit qu'en 1972, il est prévu 457 possibilités

(avec les glissements cela pourrait conduire à environ 520 - en 1971 340 ouverts et 439 nominations)

alors qu'il y aura 2 914 demandes.

Ceci montre bien qu'en aucun cas l'amélioration du fonctionnement des commissions, ne résoudra le problème des promotions QUI EST AVANT TOUT UN PROBLEME POLITIQUE LIE A L'APPLICATION DU VIÈ PLAN DANS NOTRE SECTEUR DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DONC A L'EXPANSION DU C.N.R.S.

J. FARCY.

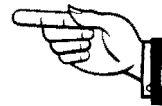
Commission d'avancement.
MEMBRE DU B.N.

Nota : Il a été envoyé aux responsables des sections (bureau de section) un BULLETIN SPECIAL, en Mars 1972, donnant toutes les analyses et positions de notre syndicat sur les problèmes d'avancement au CNRS.

PARITAIRES				
OUVERT 71	PREVU 72	DEMANDES 72	RELIQUAT 71	TOTAL
154	160	1365	24	1389

DEROGATIONS				
OUVERT 71	PREVU 72	DEMANDES 72	RELIQUAT 71	TOTAL
110	153	862	88	950

TITRES		
OUVERT 71	PREVU 72	DEMANDES 72
76	144	575



TOTAL		
OUVERT 71	PREVU 72	DEMANDES 72
340	457	2914

DERNIERE MINUTE : En date du 26 Mai, nous pouvons vous communiquer les dates suivantes :

31 Mai - Dessinateurs
19 Juin - Techniciens (4 à 8B)
20 Juin - Administratifs

le point des revendications et

En application des directives fixées par notre 13^e Congrès, les instances nationales du S.N.T.R.S. ont organisé le renforcement de notre action dans un esprit d'unité intersyndicale de plus en plus large.

Le 23 Mars, le Bureau National a approuvé les initiatives prises par le Secrétariat sortant pour que se développe une action convergente de tous les personnels de la Recherche et de l'Université sur les revendications communes, tout en permettant à chaque secteur de mener son action sur ses problèmes spécifiques. Les modalités d'action proposées comportaient une semaine d'action début Mai, suivie d'une grève de 24h spécifique au C.N.R.S., puis d'une seconde grève de 24h avec tous les personnels de l'Université sur les axes revendicatifs communs.

L'ORGANISATION DE L'ACTION

Le 28 Mars, le S.N.T.R.S. appelait toutes les sections à consulter les personnels sur ces propositions. A l'exception de la section Aéronomie-Verrières, toutes les sections qui ont fait connaître leur avis ont manifesté leur accord avec l'analyse et les initiatives du Bureau National. Aussi, le Conseil Syndical National du 14 Avril 1972 a mandaté le Bureau National pour qu'il multiplie ses efforts en vue d'aboutir à l'action envisagée.

Dès le 27 Mars, après des entretiens préliminaires avec le S.N.C.S. et les syndicats universitaires, le S.N.T.R.S. conviait F.O. et C.F.D.T. à une réunion des syndicats de la Recherche le 10 Avril et à une réunion de tous les syndicats de la Recherche et de l'Université le 11 Avril. Ce fut le début d'une lutte incessante, menée essentiellement par le SNTRS et le SNESup, pour aboutir à des décisions d'action claires, efficaces et unitaires de tous les syndicats :

- 2 au 8 Mai : Semaine d'action de tous les chercheurs et I.T.A. du C.N.R.S. sur leurs revendications spécifiques, locales et nationales, à l'initiative des sections.

- 9 Mai : Journée Nationale d'action et de grève de tous les personnels du C.N.R.S. sur les revendications spécifiques et communes.

- 17-18 Mai : Journées Nationales d'action et de grève (le 18 Mai) de tous les personnels de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche (CNRS-INSERM-INSA-ORSTOM-INRA), de l'Administration universitaire, des Bibliothèques, des Affaires Culturelles (19 organisations syndicales CGT-CFDT-FO-FEN).

L'ACTION

Grâce au travail remarquable des sections du SNTRS, l'action a revêtu une ampleur considérable dans la France entière. Par leurs initiatives, par leur volonté de toujours obtenir localement l'accord de toutes les organisations syndicales locales, par leurs campagnes d'explications claires qui répondaient au mécontentement du personnel devant l'attitude scandaleuse du pouvoir, l'action a été unie et massive. La liaison avec le Secrétariat National a été excellente : les informations émanant des sections pleuvaient à Solférino et constituent un dossier de 6 cm d'épaisseur ! Il ne peut pas être question ici de citer plus que quelques exemples pris au hasard :

- les grèves des 9 et 18 Mai : participation à plus de 50 % à Strasbourg et L.A.S. de Marseille, 80 % à Font-Romeux, 90-95 % à Grenoble, Meudon, IPN Orsay, Aix, Bellevue le 9 ; participation à 95 % à Banyuls, IPN Orsay et Meudon, 100 % (grilles fermées) à St-Jérôme (Marseille), etc ... le 18.

- Les Assemblées Générales et meetings unitaires dans presque toutes les sections, rassemblant un nombre exceptionnel de participants,

- vers l'opinion publique : conférences de presse à Caen, Toulouse, Marseille, Bordeaux, Strasbourg, Aix, Paris ; ORTF à Toulouse, Marseille, Paris ; tracts vers la population à Toulouse, Marseille etc... ; conférence-débat à Aix,

- délégations dans toutes les sections vers les administrateurs et directions locales, vers les préfets, vers la Direction Centrale du C.N.R.S. et vers les ministères de l'Education Nationale, de la Fonction Publique, des Finances, de la Recherche (IPN Orsay, Bellevue, Meudon etc...)

- à Paris, le 9 Mai, SIT-IN de 1 000 personnes au CNRS mais la direction du CNRS

1 - ferme les grilles du CNRS,

2 - appelle la police pour interdire le SIT-IN devant le C.N.R.S. ; le SIT-IN se tient néanmoins rue de Solférino, encadré par des policiers

3 - refuse de recevoir "une délégation des personnels en grève".

- à Paris encore, le 18 Mai, un défilé intersyndical (Recherche et Université), regroupe plus de 5 000 manifestants du plateau Beaubourg à la Bourse du Travail.

LES ENTREVUES

Ici encore, il n'est pas possible de citer toutes les entrevues obtenues par les sections. Voici seulement les plus caractéristiques.

* 1 - Entrevue du 4 Mai Intersyndicale CNRS (SNTRS, FO, SGEN, SNCS, SNIRS) - Direction du CNRS.

ITA-CNRS : Statut, prime, informatique sont aux Finances, le texte sur les travaux insalubres et la prime

serait à l'Education Nationale (voir ci-dessous entrevue avec Education Nationale !)

• Vacataires : M. CREYSSEL envisage de mettre au point une circulaire.

• Hors-statuts : Transferts de crédits au budget CNRS pour intégration de certains personnels sous-contrat (grands accélérateurs, tabacs).

• Retraites : Les Finances seraient réticentes, le comité interministériel aurait décidé d'en faire l'étude dans le cadre des problèmes généraux de la recherche (??) ... (voir ci-dessous entrevue DGRST !!).

• IN2P3 : Refus d'envisager le retour au budget du CNRS de la fraction du budget IN2P3 concernant les personnels CNRS.

• Chercheurs : "Etudes techniques d'ordre statistique et juridique" en cours. sur le statut, à laquelle pourraient participer des représentants syndicaux. La grille indiciaire des chargés de recherche ne sera pas alignée sur celle des maîtres-assistants.

• Délais : pas de réponse.

• Collectif budgétaire 72 : La Direction du CNRS refuse d'en demander un.

• Budget 73 : La Direction du CNRS demande 500 postes ITA et un nombre de postes chercheurs "supérieur au nombre de postes obtenus en 72" ...

* 2 - Entrevue du 5 Mai - Sections IPN Orsay et Bellevue - Ministère des Finances (cabinet du Ministre), obtenue par la délégation de l'IPN Orsay du 4 Mai.

Les Finances confirment la rigidité d'un budget autonome de l'IN2P3 et déclarent :

• a) cela ne regarde pas les Finances, c'est un problème interne qui doit être réglé au niveau du CNRS et de l'IN2P3.

de l'action ...

•b) il n'y a pas à s'inquiéter, car au C.N.R.S. il n'y aura plus d'expansion non plus !!!

En ce qui concerne le statut des ITA, le cabinet du Ministre ne sait pas où il en est ! mais déclare que les personnels de la Recherche Scientifique n'ont pas à se plaindre, ayant une situation privilégiée !

La délégation soulignant les avantages que ce texte offre pour les administratifs, le représentant du Ministre déclare, au milieu des protestations indignées de la délégation, que sur le marché de l'emploi les administratifs se trouvent facilement.

Pour les indemnités et primes de sujétion, les Finances ne sont pas au courant (voir ci-dessus entrevue CNRS et ci-dessous entrevue Education Nationale)

Pour le relèvement de l'indice plafond du régime de retraite des Ouvriers d'Etat, le représentant du Ministre n'est pas au courant ...

*3 - Entrevue du 9 Mai - section de Meudon - direction INAG :

Le Directeur de l'INAG se déclare favorable :

- à la réduction du nombre de postes sur convention,

- à une seconde tranche d'intégration des personnels CNES-INAG au CNRS,

- au retour des 70 ITA CNRS-INAG au sein de l'ensemble des ITA du CNRS pour permettre leur avancement qui, autrement, serait bloqué puisqu'il n'y aura pratiquement plus de création de postes à l'INAG.

Il s'engage à agir auprès du CNRS dans ce sens.

Par contre, il ne pense pas possible le retour au budget CNRS de la fraction du budget INAG concernant les personnels CNRS.

*4 - Entrevue du 12 Mai Intersyndicale Nationale - DGRST.

- L'intégration des 350 personnes sur contrat DGRST se fera progressivement, soit sur les statuts des établissements où ils travaillent (IRCHA, CEA, INSERM ...) avec lesquels les accords sont déjà en cours d'application, soit au CNRS où à la DES avec lesquels des tractations sont en cours.

- Le délégué général estime qu'il est nécessaire de maintenir un volant de personnels sous contrat de l'ordre de 5 %, soit en

"stages rémunérés" avec engagement formel d'intégration ultérieure, soit en "personnel d'intervention" strictement temporaire

- Contrairement aux affirmations de la Direction du CNRS le 4 Mai (voir ci-dessus), le délégué général affirme que le projet de caisse autonome des retraites du CNRS n'est jamais passé au Comité Interministériel dont il est membre !!

*5 - Entrevue du 18 Mai - section des Plasmas d'Orsay avec le Secrétariat National - DRME (obtenue par la section)

Après 2 heures de discussion serrée et d'explications précises, la délégation obtient de la DRME qu'elle ne s'opposera pas à une décision d'intégration au CNRS et à la DES, par transfert de crédit du style CNES-INAG-CNRS.

L'action devra être menée directement auprès du Ministère de la Défense Nationale et du Ministère de tutelle (cabinet Ortoli)

*6 - Entrevue du 19 Mai - section IPN Orsay, Meudon, Bellevue, Secrétariat National - Ministère de l'Education Nationale (Direction du Budget) obtenue conjointement par la section IPN Orsay et Bellevue. M. LEBRUN, de la Direction du CNRS a été convoqué à cette entrevue.

•Statut : retardé par les renseignements supplémentaires demandés par les Finances sur la classification des Ingénieurs. M. LEBRUN déclare que cette

étude "longue et difficile" a été transmise à l'Education Nationale, mais le responsable chargé, au Ministère, du dossier déclare ne pas être au courant !

•Retraites : le CNRS modifie le texte pour l'adapter aux désirs des Finances.

•Instituts Nationaux : Contrairement aux affirmations du Directeur de l'IN2P3 et du Ministère des Finances.

En ce qui concerne les promotions, les personnels rémunérés par l'IN2P3 et l'INAG seront traités comme les personnels rémunérés directement par le CNRS et que les transferts nécessaires de postes d'un budget à l'autre seront effectués sans difficultés, les budgets INAG et IN2P3 étant sur le même chapitre que celui du CNRS. Serait-ce l'indice d'une nouvelle orientation due à la lutte incessante des personnels concernés ?

LE PROBLEME DE L'UNITE ET LA POURSUITE DE L'ACTION

Grâce au travail acharné du SNTRS, tant sur le plan national que sur le plan local, les Assemblées Géné-



9 MAI : LE "SIT-IN" A PARIS

rales, les actions, les grèves, les manifestations ont été massives et unitaires. Dans presque tous les établissements, CGT-CFDT-FO et SNCS ont lutté la main dans la main.

Et pourtant, les briseurs de grève et de l'unité ne nous ont pas manqué !

- Tout d'abord, si nous devons rendre hommage à la parfaite "loyauté", à l'esprit de responsabilité et unitaire de nos partenaires des directions nationales FO et SNCS, nous ne pouvons hélas pas en dire autant des dirigeants nationaux du SGEN-CFDT.

- * Face à la retenue de salaire, le Secrétariat National du SNTRS propose dès le 9 au matin, en Intersyndicale,
- * des formes de riposte contre la retenue de salaire et de poursuite de l'action. Le 9 au soir, il renouvelle ses propositions. Mais, une fois de plus, il se heurte aux atteroiements des dirigeants du SGEN-CFDT. LE
- * 12, le SNTRS envoie des directives aux sections locales, puis tente à nouveau, avec le SNCS de provoquer une réunion intersyndicale qui est finalement fixée
- * au 18, ce qui représente déjà une semaine perdue.
- * Le 18, SNTRS et SNCS sont d'accord, FO a une attitude de ouverte aux propositions ; le SNTRS adresse alors un ultimatum à la CFDT qui, le 19, soumise aux pressions unitaires des 3 autres syndicats, accepte que l'unité soit maintenue mais refuse de prendre des décisions. Aussi le SNTRS et le SNCS ont pris des initiatives plus précises dont ils ont informé FO et
- * CFDT.

Reportant sans cesse la date de leurs décisions, participant épisodiquement aux réunions intersyndicales, refusant d'appeler à la grève du 9 Mai, puis à celle du 18 Mai, les dirigeants nationaux du SGEN-CFDT ont brutalement annoncé à tous les syndicats de la Recherche, de l'Université et des Bibliothèques réunis le 16 Mai, qu'ils se désolidariseraient de la Manifestation Centrale du 18 Mai à Paris, appelaient leurs sections à ne pas y participer et refusaient de payer les 20 000 tracts qu'ils avaient commandé à l'Inter-syndicale et à la rédaction desquels ils avaient participé 15 jours auparavant !

Mais dans la plupart des établissements, les sections locales CFDT n'ont pas suivi les consignes de leurs dirigeants nationaux et ont participé massivement aux actions et aux journées de grève. La leçon sera-t-elle entendue ?

- Autres briseurs de grève, les "vrais révolutionnaires" donneurs de leçons, les tendances "gauchistes" du SNCS, en particulier la tendance I, ont saboté dans la plupart des établissements la préparation de la grève. Mis au pied du mur par l'action unie du personnel, ils se sont révélés ce que depuis de longues années le mouvement syndical appelle des "jaunes" : ainsi à l'IPN d'Orsay, ils sont allés jusqu'à intervenir auprès des personnels ITA pour tenter de les obliger à faire fonctionner les accélérateurs de particules !

- Troisième type de briseurs de grève (mais sont-ils tellement indépendants les uns des autres ?) : la Direction du CNRS. Rien n'a manqué : police armée, grilles fermées, refus de recevoir les délégations à la Direction Centrale, ordre donné aux administrateurs locaux de ne pas accorder d'entrevues, et pour couronner le tout, la retenue de salaire ! Ah ! les bons patrons de choc que voilà ! N'ont-ils donc pas appris que de telles mesures coercitives sont le meilleur ciment de l'unité des travailleurs qui se trouvent ainsi renforcés dans leur résolution combative ?

Devant cette attitude de la Direction du CNRS, il faut localement, dans toutes les sections, développer l'effort unitaire, maintenir la pression sur la Direction du CNRS, multiplier les initiatives d'action.

Le Conseil Syndical National du 2 Juin aura des décisions importantes à prendre, pour soutenir, développer, orienter les initiatives des sections dans l'unité la plus large.

Par ses mesures coercitives, la Direction du CNRS a montré qu'elle avait peur de l'unité et de la combativité des personnels. Protégée par ses grilles et par ses policiers, elle nous frappe au portefeuille pour tenter de nous intimider. Nous ne céderons pas, il faudra qu'elle plie.

**POURSUIVONS LA LUTTE
AGISSONS DANS L'UNITÉ**

G. BERNET
Secrétaire National

● Les ITA de l'INSA de Rennes étaient en grève les 17 et 18 mai. Deux assemblées générales ont réuni 70% des personnels, et c'est nombreux qu'ils se sont retrouvés au meeting devant le Rectorat, où un camarade du SNTRS est intervenu au nom de toutes les organisations syndicales de l'enseignement supérieur et de la recherche, participant à ces journées d'action et de grève. Le mécontentement est grand et c'est à l'unanimité que les travailleurs de l'INSA ont adopté la motion suivante :

Les ITA (ingénieurs, techniciens et administratifs) contractuels de l'INSA de Rennes en grève les 17 et 18 mai 1972 s'élèvent contre le projet de statut des INSA, portant atteinte au statut des personnels en créant un nouveau corps de techniciens et administratifs.

DE PLUS ILS EXIGENT :

- la parution du nouveau statut des ITA du CNRS en discussion aux Finances,
- l'inscription sur le budget 1973 des incidences découlant de ce nouveau statut,
- l'application du décret 70.168 du 2 mars 1970 (sur la garantie de l'emploi) modifiant le décret 59.1405 du 9 décembre 1959 modifié, fixant le statut des ITA du CNRS,
- la promulgation du décret sur le régime des retraites,
- la parution de l'arrêté sur les indemnités et primes de sujétion.

Face à toutes ces exigences, les personnels restent mobilisés et vigilents et sont prêts à mener toute action nécessaire à l'aboutissement de ces légitimes revendications.

Leur mécontentement est d'autant plus grand que les affirmations de Monsieur Blanchard, lors d'une entrevue en avril 1970 étaient nettes : "Toutes les modifications du statut des personnels du CNRS s'appliquent aux personnels contractuels dépendant de l'enseignement supérieur, et par là même s'appliqueront aux ITA des INSA" ; alors qu'il semblerait que le décret du 2 mars 1970 ne s'applique pas (modalités pour les primes en cas de maladie, maternités, accidents du travail) .

A cela se greffaient des revendications propres aux INSA de Rennes (action sociale, 40 heures, droit syndical, reclassement, horaires des personnels du restaurant) .

Ces problèmes ont été évoqués auprès du Directeur Général, qui a reconnu pour la plupart le bien fondé de ces revendications .

D'ores et déjà des solutions semblent pouvoir être apportées et les négociations se poursuivent .

● A LYON : 60% des personnels étaient en grève, avec rassemblement sur le campus . Outre les revendications sur le plan national, des points particuliers ont été mis en évidence, par exemple sur les primes, les heures supplémentaires .

● A TOULOUSE : Conférence de presse, entrevue chez le Recteur le 19 mai . Un nouveau mémoire sera déposé au rectorat prochainement .

M. KHAMCHANE
Membre du B.N.

PROPOSITIONS

pour un

NOUVEAU

JOURNAL

Les discussions menées tant avec des camarades des sections syndicales, des membres du Conseil Syndical National, du Bureau National, et également au cours du Congrès de mars 72 à Aussois, avaient fait apparaître le désir assez profond de l'ensemble du syndicat d'un changement de style - ou au moins d'une amélioration - de notre journal mensuel, le Bulletin de la Recherche Scientifique (le B.R.S.).

On le souhaitait plus aéré, plus lisible, moins "casse-croûte", plus proche de l'actualité, et sur le plan financier, la Trésorerie Nationale s'inquiétait des sommes élevées que le B.R.S. ponctionnait chaque mois.

→ Donc un changement était souhaitable à tous points de vue !

Le syndicat a procédé à un aménagement de ses moyens en achetant une machine à écrire permettant la frappe de notre B.R.S. par nous-mêmes, et nous assurant une économie efficace mensuelle sur le plan financier. En revanche, nous devons confectionner entièrement nous-mêmes notre journal (frappe et montage). La commission Propagande et l'équipe de rédaction ont ce travail dans leurs tâches.

QUE PEUT-ON SOUHAITER COMME CONTENU ET COMME STYLE POUR UN NOUVEAU B.R.S. ?

Dès à présent, nous faisons appel à tous nos camarades, pour qu'ils nous fassent part de leurs idées et suggestions par rapport à ce numéro même, et au-delà par rapport à ce vers quoi nous devons tendre.

« Ce premier numéro "nouvelle formule" est un "ban d'essai" (et probablement quelques autres numéros encore...) »

QUELLES REFLEXIONS ONT GUIDE L'EQUIPE DE REDACTION ET LE SECRETARIAT NATIONAL POUR CE CONTENU ?

- Le B.R.S. ne peut pas donner aux syndiqués chaque mois toutes les informations et compte-rendus de toutes les entrevues avec l'administration ou les ministères, de toutes les réunions de commissions du SNTRS, de toutes les assemblées générales ou assemblées-débat auxquelles participent les membres du BN, de toutes les décisions importantes prises par le BN ou le Secrétariat pendant le mois écoulé entre deux B.R.S.

C'EST UNE EVIDENCE !!...

- Le B.R.S. donnera le point des revendications à la fin de chaque mois et le compte-rendu des entrevues et actions les plus importantes ou les plus significatives. De même il donnera la position et les décisions prises par le BN ou le CSN sur les points sensibles du mois écoulé.

Par exemple : pour ce mois de mai
- les actions du 9 et du 18 sont détaillées, et il y a le rappel de notre position à propos de la retenue de salaire pour fait de grève.

- Il faut bien voir que l'aération et la présentation plus lisible obligent à diminuer le nombre des informations.

Et c'est logique !
Car le B.R.S. n'est QU'UN DES MOYENS
d'information des syndiqués

- Normalement, un syndiqué fait partie d'une section syndicale, participe aux assemblées de cette section, et est donc au courant de l'activité du SNTRS, se ses analyses et de ses positions par la vie même de sa section syndicale. Les responsables reçoivent CHAQUE SEMAINE, des circulaires détaillées sur des problèmes précis, et lorsque cela s'avère nécessaire des circulaires URGENTES donnant des informations rapides. EN outre, les bureaux de sections reçoivent TOUS LES 15 JOURS, le "bulletin de liaison" qui rassemble une somme d'informations nécessaires à la vie des sections et de l'ensemble du syndicat.

- Egalement, sur tous les problèmes se rapportant à la Fonction Publique (tel les problèmes du reclassement des C et D) nos responsables de sections reçoivent "LA TRIBUNE DES FONCTIONNAIRES"

"Le Bulletin d'information" de l'UGFF et même des circulaires qui donnent toutes les précisions utiles sur les négociations, analyses, et actions (par exemple, est arrivée FIN MAI aux sections, la circulaire UGFF sur tous les arguments de nos secteurs pour participer massivement par une grève à la journée d'action interprofessionnelle du MERCREDI 7 JUIN).

→ C'est à dire qu'un syndiqué du SNTRS doit être parfaitement au courant des problèmes et de l'action S'IL PARTICIPE normalement à la vie de sa section, et si d'autre part, les responsables de sa section DIFFUSENT et EXPLIQUENT les informations qui sont en leur possession.

PAR EXEMPLE : Notre position et nos décisions par rapport à la retenue de salaire étaient envoyées à toutes nos sections, en date DU 12 MAI, par circulaire, et à nouveau précisées par circulaire DU 20 MAI.

- o-o-o-o-o- Notre B.R.S. doit, en fait, nous permettre de faire le point mensuellement sur l'essentiel de notre activité et notre effort devrait porter sur un condensé sérieux, précis, mais bien "aéré" de cet aspect.

- o-o-o-o-o- Avec les remarques de nos camarades que nous souhaitons nombreuses, nous devrions arriver dans quelque temps à un B.R.S. remplissant pleinement son rôle : au service des personnels du CNRS, de l'INSERM, des INSA et assimilés, dans cette grande bataille d'idées dont Henri KRASUCKI, secrétaire de la CGT, disait au 38ème Congrès :

"La bataille des idées est nécessairement à la mesure du niveau qu'atteint la lutte de classe. Son poids grandit jusqu'à devenir DETERMINANT."

A. Allegret
Secrétaire National

TABLEAU DES SALAIRES au 1^{er} JUIN 1972

édité par le **SNTRS-CGT**

Dans ce tableau vous trouverez pour toutes les catégories et tous les échelons de contractuels, les salaires au 1er Juin 1972.

Ces chiffres représentent les salaires bruts mensuels de la région parisienne : traitement principal (TP) sur la base annuelle de 6 778F au 1er Juin 1972 à l'indice 100, plus indemnité de résidence (IR) de Paris (16 % du traitement principal).

POUR LA PROVINCE, les salaires bruts mensuels peuvent être obtenus (à quelques centimes près) en multipliant les salaires de la région parisienne par le rapport $100 + \text{taux IR zone considérée}$: ce qui revient à appliquer les coefficients suivants :

Zones	2° 2°	3°	4°	5°
Coefficients à appliquer ...	0,98276	0,96983	0,95905	0,94828

Pour avoir les SALAIRES NETS, il convient de déduire la Sécurité Sociale, l'I.R.C.A.N.T.E.C. et le capital décès, la M.G.E.N. (voir le calcul au bas de la page) et d'y ajouter les allocations familiales et le supplément familial de traitement ainsi que, pour la région parisienne, les 23F d'indemnité de transport.

	1er échelon	2è échelon	3è échelon	4è échelon	5è échelon	6è échelon	7è échelon	8è échelon	9è échelon	10è échelon	11è échelon	12è échelon	
	ind. Salaire	ind. Salaire	ind. salaire	ind. Salaire	ind. Salaire	ind. Salaire	ind. salaire	ind. Salaire	ind. Salaire	ind. Salaire	ind. Salaire	ind. Salaire	
1A	536. 3511,90	612. 4009,83	688. 4507,85	737. 4828,88	775. 5077,90								
2A	353. 2312,84	380. 2489,74	407. 2666,64	433. 2837,07	460. 3013,97	498. 3262,88	536. 3511,90	573. 3754,34	612. 4009,83				1A
3A	327. 2142,52	346. 2267,02	369. 2417,73	391. 2561,86	410. 2686,36	433. 2837,07	456. 2987,76	482. 3158,10	512. 3354,61	543. 3557,81	573. 3754,34		2A 3A
1Bbis	301. 1972,18	324. 2122,89	342. 2240,83	360. 2358,75	384. 2516,04	407. 2666,64	430. 2817,35	448. 2935,27	475. 3112,28				
1B	301. 1972,18	324. 2122,89	342. 2240,83	360. 2358,75	384. 2516,04	407. 2666,64	430. 2817,35	448. 2935,27	475. 3112,28	505. 3308,79	528. 3459,50	551. 3610,21	1Bbis
2B	237. 1552,84	252. 1651,15	271. 1775,56	286. 1873,87	301. 1972,18	317. 2076,98	330. 2162,13	346. 2267,02	360. 2358,75	384. 2516,04	407. 2666,64	430. 2817,35	2B
3B	210. 1375,94	219. 1434,92	235. 1539,70	245. 1605,24	261. 1710,13	274. 1795,28	290. 1900,08	309. 2024,58	324. 2122,89	334. 2188,43	353. 2312,84	360. 2358,75	3B
4B	206. 1349,75	216. 1415,20	223. 1461,11	233. 1526,65	242. 1585,61	251. 1644,59	262. 1716,60	271. 1775,56	279. 1828,05	290. 1900,08	297. 1945,99		4B
5B	196. 1284,21	206. 1349,75	217. 1421,76	225. 1474,25	235. 1539,70	245. 1605,24	255. 1670,78	265. 1736,32	271. 1775,56	279. 1828,05			5B
6B	178. 1166,27	185. 1212,09	194. 1271,07	200. 1310,40	206. 1349,75	213. 1395,57	219. 1434,82	224. 1467,69	230. 1506,93	236. 1546,28			6B
7B	171. 1120,36	178. 1166,27	185. 1212,09	191. 1251,44	197. 1290,79	203. 1330,03	208. 1362,80	214. 1402,15	221. 1447,97	227. 1487,30			7B
8B	163. 1067,96	164. 1074,54	170. 113,89	173. 1133,50	177. 1159,71	180. 1179,32	184. 1205,62	187. 1225,25	192. 1258,02				8B
9B	139. 910,69	154. 1009,00	159. 1041,77	161. 1054,91	163. 1067,96	165. 1081,12	167. 1094,17	169. 1107,31	171. 1120,36				9B
1D	274. 1795,28	301. 1972,18	324. 2122,89	342. 2240,83	360. 2358,75	384. 2516,04	407. 2666,64	430. 2817,35	448. 2935,27	475. 3112,28	505. 3308,79	551. 3610,21	1D
2D	234. 1533,23	252. 1651,15	274. 1788,72	297. 1945,99	320. 2096,70	338. 2214,62	360. 2358,75	384. 2516,04	407. 2666,64	430. 2817,35			2D
3D	210. 1375,94	216. 1415,20	227. 1487,30	237. 1552,84	248. 1624,87	263. 1723,18	278. 1821,49	297. 1945,99	313. 2050,77	327. 2142,52	342. 2240,83	360. 2358,75	3D
4D	193. 1264,58	200. 1310,40	206. 1349,75	211. 1382,52	216. 1415,20	223. 1461,11	228. 1493,88	234. 1533,23	240. 1572,47	245. 1605,24	251. 1644,59	256. 1677,36	4D
5D	183. 1199,04	190. 1244,86	196. 1284,21	202. 1323,56	207. 1356,22	212. 1388,99	219. 1434,92	226. 1480,74	231. 1513,51	235. 1539,70	238. 1559,42	241. 1579,05	5D
6Dbis	174. 1140,08	179. 1172,85	185. 1212,09	189. 1238,30	193. 1264,58	196. 1284,21	201. 1316,98	205. 1343,17	209. 1369,38	212. 1388,99	216. 1415,20	220. 1441,48	6Dbis
6D	170. 1113,89	172. 1126,94	176. 1153,13	180. 1179,32	184. 1205,62	188. 1231,81	192. 1258,02	197. 1290,79	201. 1316,98	206. 1349,75			6D

CALCUL DES DEDUCTIONS POUR COTISATIONS DIVERSES

Sécurité Sociale : Maladie : 2,5 % jusqu'au plafond (1 830F) + 1 % sur totalité (S. Br + Pr ou H.S. + SF) - Vieillesse : 3 % jusqu'au plafond (1 830F)
 I.R.C.A.N.T.E.C. : 0,84 % jusqu'au plafond S.S. (1 830F) ; au-dessus de 1 830F, 2,55 % de (S. Br + Pr ou HS - A)
 Capital-décès : 0,15 % de (S. Br + Pr ou HS)
 M.G.E.N. (facultatif) : 1,50 % de T.P. depuis le 1er Octobre 1962.

A = Plafond mensuel des traitements soumis à cotisation de Sécurité Sociale
 S. Br = Salaire brut (figurant au tableau ci-dessus pour la région parisienne)
 P. ou H.S. = Prime ou heures supplémentaires.
 S.F. = Supplément familial de traitement.
 T.P. = Traitement principal.

Le directeur de la publication : A. CHANCONIE

Imprimé par nos soins 10 rue de Solferino PARIS 7^e